SYNDICAT NATIONAL Solidaires Finances Publiques 41

SOLIDAIRES-FINANCES PUBLIQUES
SECTION DE LOIR-ET-CHER

A Blois, le 1er octobre 2018

COMPTE-RENDU DU CTL DU 25 SEPTEMBRE 2018

Le 25 septembre 2018 s'est tenu un CTL dont l'ordre du jour était : la fusion des bases des trois SPF de Blois au 5/12/2018 (point pour avis); la mise en œuvre du travail à distance dans les SIE; le bilan de la campagne IR 2018 (pour information) ; questions diverses.

La fusion des bases des trois SPF de Blois au 5/12/2018 : le transfert physique à Blois des SPF de Romorantin (1/11/2014), renommé Blois 2, et de Vendôme (1/9/2017), renommé Blois 3, n'avait pas entraîné de fusion des bases FIDJI, chaque SPF restant indépendant malgré la concentration géographique, d'où une triple comptabilité. La fusion juridique des trois services interviendra le 5 décembre 2018. Le Loir-et-Cher sert de site préfigurateur, suivant de peu celui du Jura (fusion de 2 SPF en novembre). Les autres sites préfigurateurs que sont l'Indre, le Tarn-et-Garonne et l'Orne voient leurs opérations de fusion reportées en 2019 en raison de problèmes informatiques rencontrés par les notaires. En théorie, la fusion de toutes les bases au niveau départemental sera achevée en 2022.
Notre inquiétude vient de la date qui a été choisie pour effectuer cette opération, à quelques semaines de la comptabilité de fin d'année, ce qui exercera une pression jusqu'à la fin d'année sur les agents, qui après une période de blocage informatique devront impérativement rattraper le retard, alors que cette période est toujours particulièrement chargée. Pour la fusion des bases, il ne doit plus rester de dossier débiteur ; pour l'heure, il en reste sept sur Blois 2, dont l'origine de la créance est difficile à retrouver. Pour les solder, la direction attend une instruction technique de la DG.
Pour la Direction, la date a été imposée par la DG et ne peut pas être négociée. En tant que site préfigurateur, le SPF Blois doit essuyer les plâtres pour que la fusion des autres bases départementales prévues début 2019 se fassent dans de bonnes conditions. Si des problèmes devaient intervenir lors de la fusion des deux bases de Lons-le-Saunier (DDFIP Jura), la fusion serait probablement reportée pour le Loir-et-Cher. Encore faut-il que les problèmes éventuels soient décelés rapidement, sinon immédiatement.
Nous nous sommes ABSTENUS, comme toutes les O.S., car même si cette fusion facilitera l'organisation du travail et ne saurait servir de prétexte à d'éventuelles suppressions d'emplois, la date choisie par la DG n'est pas la plus adéquate pour que cela se déroule dans les meilleures conditions.

La mise en œuvre du travail à distance dans les SIE : la Direction a décidé de faire travailler « à distance » le SIE de Romorantin pour le SIE de Vendôme compte tenu de la situation, provisoire, que rencontre ce dernier service, à savoir le renouvellement au 1er septembre de son effectif (viennent de l'extérieur le chef de service, en provenance de la filière GP – dont M. Bouin assurera le tutorat – son adjoint et un agent C) et un poste B non remplacé et resté vacant à la suite d'un départ en retraite. Le schéma choisi est l'organisation déconcentrée multi-SIE, le chef de service de Vendôme restant responsable des opérations concernant le périmètre de son service.
Ainsi, à compter du 1er octobre 2018, le SIE de Romorantin traitera pour le SIE de Vendôme ses demandes de remboursement de crédit de TVA (en « expérimentation » de facto depuis le 1er août) et son contentieux de la cotisation foncière des entreprises. Un protocole entre les deux services sera défini à court terme. Le recouvrement devait être transféré concomitamment au SIE de Blois, mais la direction ne le fera pas dans un premier temps.
Ce que nous pouvons constater avec la mise en place du travail à distance (qui concerne d'ores et déjà 15% des SIE au niveau national) c'est qu'il s'agit souvent d'une première étape vers la disparition progressive

des SIE périphériques, et ce d'autant plus que le Directeur Général a annoncé sa volonté de contracter plus fortement le maillage territorial, sans garantie à moyen terme pour le maintien sur place des agents.
Le travail à distance pose tout d'abord le problème d'un collectif de travail éclaté, ce qui nuit à la qualité des échanges et à la mission de proximité. Si la direction s'orientait vers une spécialisation des SIE, cela pâtirait à la fois à la mission et aux agents, avec la difficulté induite de recouper rapidement toutes les informations d'un même dossier, et aux usagers qui auraient ainsi plusieurs interlocuteurs. Sous couvert d'offrir aux directions des « *marges de manœuvre* », le travail à distance sert la politique de suppressions d'emplois.
Le seul prétexte avancé à cette réorganisation est, nous le rappelons, la situation des effectifs sur Vendôme. Or, cette situation n'est bien sûre que provisoire, qui aurait pu être solutionnée dans un premier temps notamment par l'envoi de renforts. En réalité les missions transférées sont loin de représenter un équivalent temps plein et ne permettront que de soulager le travail statistique de la nouvelle équipe d'encadrement (traitement des contentieux RCTVA et CFE dans un délai inférieur à un mois) et confortera la direction départementale dans la transmission de la statistique conforme à la DG.
Les agents du SIE Vendôme n'ont rien demandé. La Direction insiste sur le fait que cette situation n'est pas forcément appelée à devenir pérenne si le poste B vacant au SIE de Vendôme est occupé à la prochaine campagne de mutation. En espérant que ce poste vacant ne sera pas opportunément supprimé en 2019… Quant à l'avenir du site de Vendôme, qui a vu ses missions partir les unes après les autres ces dernières années, M. Chapon compte sur la promesse de notre ministre Gérard Darmanin, dans son discours du 11/7, d'une déconcentration des services des grandes métropoles vers les départements ruraux. Nous préférerions garder nos missions au plus près du tissu fiscal.

Bilan de la campagne IR 2018 : la Direction se satisfait des conditions de déroulement de la campagne IR, du 11 avril au 29 mai (date butoir du dépôt de la déclaration en ligne), avec une baisse officielle de la réception physique par rapport à l'année précédente de 25 %. Ceci dit, les chiffres sont trompeurs car plusieurs trésoreries n'ont pas comptabilisé leur afflux durant la campagne, *qui a été resserrée du fait des ponts du mois de mai*, et que 33,2 % de la réception physique s'est concentrée sur la semaine du 14 au 18 mai, soit 4590 personnes. L'accueil téléphonique a été tout simplement saturé, faute de moyens et d'agents, car 35 % des appels n'aboutissent pas (contre 9 % en 2017 !) et 40 % terminent sur la boîte vocale, soit concrètement 75 % des appels qui n'obtiennent pas d'interlocuteur. Cette année encore, le nombre de mails traités, forcément en augmentation régulière avec l'obligation de télédéclarer, ne sont toujours pas comptabilisés. La campagne a été marquée par le prélèvement à la source, avec de grandes difficultés à la collecte des données (RIB et fiabilisation des états-civils), générant un travail de saisie important. Le nombre de télédéclarants atteint le chiffre de 58 % dans le Loir-et-Cher (60 % au niveau national), chiffre relativement faible à une année de l'obligation pour tous de télédéclarer ses revenus, cette année cette obligation concernait les contribuables ayant un RFR supérieur à 15.000 €. Ce chiffre atteste d'une réticence certaine à utiliser ce système, pour nous le contribuable devrait rester libre de choisir le mode de dépôt de sa déclaration. La Direction Générale souhaite mettre en œuvre l'accueil sur rendez-vous pendant la prochaine campagne IR, nous y sommes opposés car avec un tel flux d'usagers, la gestion de créneaux pour les prises de rendez-vous, nécessitant un contre-appel au préalable, est tout simplement impossible. L'orientation donnée par la DG est de ne plus proposer à terme que de l'accueil sur rendez-vous, ce qui aurait des répercussions sur l'accès au service public de proximité, et servirait de prétexte à de nouvelles suppressions d'emplois.

Questions diverses :
La fusion des directions 41-45 : suite à une information donnée par un tract de la CGT cet été, non démentie par la DG, d'un rapprochement ou d'une fusion de directions départementales dont le Loiret et le Loir-et-Cher, M. Chapon a confirmé qu'il existait bien des discussions sur l'aménagement du réseau territorial entre les deux directions concernées et la DG mais qu'il était « *trop tôt pour en parler* ». Depuis le départ, le moins que l'on puisse dire est que cette « réflexion » se fait dans une totale opacité !

Trésorerie de Contres : la décision ministérielle de fermeture des trésoreries de Saint-Aignan et Montrichard n'a toujours pas été validée par le Ministre du Budget, alors que les travaux prévus pour le réaménagement des locaux doivent durer deux mois et qu'un changement de propriétaire des locaux est en train de se réaliser passant de la mairie de Contres à un particulier (en l'occurrence la compagne du maire).

Services civiques : pour l'heure, trois services civiques ont été recrutés à compter du mois d'octobre, un pour Blois, un pour Romorantin et un pour Vendôme. Deux autres sont en cours de recrutement.